

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_067 : GENS DU VOYAGE : ACCUEIL DES GRANDS PASSAGES 2021 -
FIXATION DES MODALITÉS D'ACCUEIL - FIXATION DES TARIFS

L'an deux mille vingt et un, le treize avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 13 avril 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Christine TAMBORINI

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
mesdames Cindy COQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Marie-Christine CABAL.

Membres excusés :

Mesdames Sylvie FONTANILLES CRESPO, Martine LASSERRE, Danielle PATUREY,
Messieurs Frédéric CABROLIER, Éric GUILLAUMIN, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Gilbert HANGARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Thierry DUFOUR (pouvoir à Christine TAMBORINI), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 AVRIL 2021

N° DEL2021_067 : GENS DU VOYAGE : ACCUEIL DES GRANDS PASSAGES 2021 - FIXATION DES MODALITÉS D'ACCUEIL - FIXATION DES TARIFS

Pilote : Habitat

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2010-2020 en vigueur (le schéma étant actuellement en cours de révision), les intercommunalités du Tarn Nord se sont entendues pour accueillir de manière alternée les grands passages, selon un calendrier annuel arrêté d'un commun accord.

Pour l'année 2021 c'est la communauté d'agglomération de l'Albigeois qui doit assurer cet accueil.

Un terrain propriété de l'Agglomération à vocation d'activités avait été identifié en 2017 pour permettre l'accueil provisoire des grands passages, il avait été aménagé à cet effet. Par conséquent, il est proposé d'en constituer pour la dernière année l'aire tournante d'accueil des grands passages de notre territoire (sa superficie est de 2 ha et d'une capacité d'accueil de 100 caravanes toutes catégories confondues).

Les dates d'occupation de l'aire sont définies dans le cadre de la planification des grands passages pilotée par la Préfecture du Tarn, après accord de la communauté d'agglomération.

Seront prioritairement accueillis les groupes de voyageurs ayant préalablement prévenu la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la préfecture de leur volonté de stationner sur l'aire provisoire et de communiquer le nombre de caravanes présentes ainsi que la durée du stationnement.

L'admission des groupes sur l'aire se fait uniquement en présence du représentant désigné par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

L'admission donne lieu :

- au versement préalable d'une caution d'un montant de 200€ par le représentant du groupe. Un état des lieux devra être effectué à l'arrivée et au départ de chaque groupe des gens du voyage et en présence du représentant désigné par la communauté d'agglomération de l'Albigeois ;
- au paiement d'une redevance forfaitaire correspondant au nombre de caravanes accueillies pour la totalité du séjour.

Le montant proposé de la redevance forfaitaire est de 20€ par semaine et par caravane à double essieux. Une régie de recette sera créée par décision de la Présidente, et un arrêté désignera les régisseurs (titulaire et suppléant).

Le séjour d'un groupe sera subordonné à la signature d'une convention d'occupation entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et les

représentants de groupe de voyageurs. Cette convention comporte un volet fixant les règles de fonctionnement de l'aire.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Tarn approuvé le 11 décembre 2013,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 30 mars 2021,

VU le projet de convention d'occupation ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les modalités d'accueil des groupes de grands passages sur l'aire provisoire de la Vigarié pour l'année 2021,

FIXE les tarifs ainsi qu'il suit :

- caution : 200 €
- forfait hebdomadaire : 20 € par caravane double essieux

APPROUVE le projet de convention d'occupation ci-annexé,

AUTORISE la présidente ou le vice-présidente délégué à l'habitat et aux gens du voyage à signer ladite convention d'occupation.

Pour extrait conforme,
Fait le 13 avril 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL